

... que nous venons de le dire le parti catholique se réjouit de voir l'unité car il ne peut qu'y gagner.

Mais convenons, dit l'organe du parti catholique, que nos adversaires aient voulu fraternellement dans un cercle vicieux. Les uns croient qu'une fois au pouvoir, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Les autres prétendent que ce qu'il leur faut avant tout, c'est le triomphe des idées au nom desquelles on a exalté leurs espérances. C'est ainsi qu'on recueille les fruits de la surexcitation de l'esprit public par tant de moyens honteux que l'honneur et la loyauté reprochent. Les habiles, qui ont fait tant de dupes, sont aujourd'hui dans la position de Tantale : ils touchent à l'objet de leur cupidité, et ils craignent de ne pouvoir le saisir.

Après s'être spirituellement moqué de cette politique qu'il appelle au jour le jour, le *Journal de Bruxelles* termine ainsi un article.

N'est-ce pas un spectacle déplorable pour un pays que de voir des partis qui se détestent, qui s'entre-déchirent, qui n'ont en vue que la convoitise du pouvoir, renier ainsi les esprits pour leurs misérables querelles, répandre l'agitation partout, détourner l'attention publique des véritables intérêts de la nation? Nous nous avilissons dans l'esprit des étrangers, nous nous plaignons de nous-mêmes sur la pente de l'abaissement continu; après avoir rompu avec nos habitudes d'ordre et de travail, pour couvrir après des châtiments, qu'aurons-nous gagnés? Notre caractère national sera profondément altéré; un peuple moral et industrieux ne sera plus considéré que comme une agrégation d'agitateurs et de songe-créux. Nous deviendrons la risée de l'Europe entière.

La commission administrative de la *Société de l'Alliance de Bruxelles* vient d'adresser les cartes d'entrée au congrès libéral qui s'ouvrira à Bruxelles, dimanche prochain, à ceux des députés libéraux qui nous l'ont déjà parvenus.

Quoique le projet de cette manifestation patriotique ait été conçu dans son sein, l'*Alliance* déclare qu'elle n'a jamais songé à exercer la moindre prépondérance dans ce congrès. Elle a seulement cru de son devoir de prendre les dispositions suivantes :

1. L'assemblée fixera, elle-même, les objets et l'ordre de ses délibérations, aussi bien que dans le but de faciliter le règlement de ses travaux, que nous avons cru pouvoir dresser le projet suivant d'ordre du jour qu'elle modifiera à son gré :

1. Débat sur l'ordre du jour.
2. Composition du bureau définitif.
3. Discussion d'un plan de confédération des libéraux belges, proposé par la *Société de l'Alliance*.
4. Détermination sur la question de savoir s'il doit être rédigé un programme pour l'opinion libérale, et, en cas de résolution affirmative, présentation et discussion de ce programme.
5. Discussion de toute proposition qui serait faite par les membres du congrès.

1. Révolution en Portugal.

Nous avons annoncé hier, d'après un journal français, la chute du ministère Palmella, formée par remplacement de celui des frères Cabral, que nous avons par l'insurrection. Les journaux de Madrid, que nous recevons au jour le jour, nous confirment par la nouvelle donnée par la feuille parisienne. Cependant le *Paris des Pyrénées* parle de manière à faire penser qu'elle est exacte.

Le duc de Palmella, dit le journal, a donné sa démission, qui a été acceptée sur le champ; il avait sans doute reconnu complètement qu'il ne pouvait plus conserver la prétention de dominer la tempête. Le ministère a été, dit-on, complété au moyen de membres appartenant au parti exalté; mais on ne donne pas encore le nom des nouveaux ministres, quoiqu'il soit fort à présumer que c'est la fraction Sada-Bandeira, c'est-à-dire la plus avancée dans le parti libéral, qui a recueilli la succession du duc de Palmella.

LA VIE DE NELSON.

D'APRÈS SES DÉPÊCHES ET SA CORRESPONDANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

Nelson ne paraît pas avoir été longtemps à faire agréer ses hommages; et son caractère assez naturel et simple, que son amour pour Mrs. Nisbett, son amour légitime et raisonnable, n'a point été accompagné de ces manifestations véhémentes, de ces élans insensés qui marquent plus tard sa passion pour lady Hamilton. Du reste, voici comment il a raconté lui-même les incidents qui précèdent son mariage :

« Mon attachement actuel n'est pas tant à fait de fraîche date, mais j'ai été lié d'une façon intime avec une personne ce sujet délicat. La dame se nomme Mrs. Nisbett; elle est veuve d'un docteur Nisbett, qui mourut en 1775, après l'avoir épousé et lui a laissé un fils. Orpheline dès l'âge de quatre ans, elle a perdu son père et sa mère à l'âge de deux ans, et a été élevée par son oncle maternel, M. Herbert, président de New-York, dont la fortune et le caractère ont été accompagnés de tous les avantages que l'on peut désirer. Elle a été élevée dans une maison où elle a été élevée par son oncle maternel, M. Herbert, président de New-York, dont la fortune et le caractère ont été accompagnés de tous les avantages que l'on peut désirer. Elle a été élevée dans une maison où elle a été élevée par son oncle maternel, M. Herbert, président de New-York, dont la fortune et le caractère ont été accompagnés de tous les avantages que l'on peut désirer.

Après tout, je ne puis que vous recommander de vous en tenir à votre mariage, et de ne pas vous laisser aller à des idées de vengeance. Je suis sûr que vous ne serez jamais en mesure de faire quelque chose de bien, tant que vous serez ainsi tourmenté. Je vous prie de ne pas vous laisser aller à des idées de vengeance, et de vous en tenir à votre mariage. Je suis sûr que vous ne serez jamais en mesure de faire quelque chose de bien, tant que vous serez ainsi tourmenté.

Voilà le *Journal de la Nouvelle-Gauche*.

Toutefois, on prétend que les insurgés ne se contentaient pas encore de ce changement, et qu'ils demandaient la déchéance de la reine et la nomination d'une régence.

Le *Journal des Débats* qui s'occupe des affaires du Portugal, ne paraît pas croire à la durée du ministère Palmella, qui sera débordé, dit-il, par la majorité septembriste. Quand à l'abdication de la reine Dona Maria, il traite cette nouvelle de fable. La reine est, dit-il, personnellement très-populaire. Il pense que les miguélistes se ligueront avec les septembristes dans les élections prochaines.

Il termine par cette conclusion :

« Les mesures prises par le duc de Palmella réussissent-elles à calmer l'insurrection? On peut le croire; mais, ce qui est plus douteux, c'est que le nouveau ministère puisse se maintenir longtemps. La plupart des membres qui le composent, sont des chartistes d'une tendance plus libérale que M. Costa Cabral, mais dont la modération sera loin de satisfaire le parti septembriste. Dans les nouvelles élections, les septembristes auront l'appui des miguélistes qui, impuissants par eux-mêmes et pour eux-mêmes, se font les alliés du parti radical, comme ailleurs les partisans du système déchu réclament le suffrage universel. Le ministère chartiste se trouverait donc en minorité dans les nouvelles cortès, et la charte restaurée en 1842 pourrait bien de nouveau faire place à la constitution de 1838. »

L'*Epoque* paraît beaucoup moins rassurée que les *Débats* sur la situation du Portugal, et elle accuse longuement l'opposition d'avoir appuyé le mouvement insurrectionnel, qui, après avoir renversé le ministère Cabral, menace le cabinet Palmella et peut-être le trône même.

« Pour nous, dit-elle, nous hésiterions d'autant moins à exprimer notre regret de la chute du ministère Cabral, que les événements qui en ont été la suite ont pris des proportions plus menaçantes. L'état du Portugal est plein de dangers, et nous ne pouvons que nous en inquiéter de plus en plus. L'avenir, la secousse qui vient d'ébranler si profondément ses institutions, ne peut mal affermir. Le renversement du ministère Palmella prouve éloquemment que l'agitation n'est pas disposée à se montrer modérée, même après avoir obtenu, comme satisfaction, le rapport des mesures qu'on lui avait présentées comme l'ayant seules proposées. »

De son côté le *Morning-Herald* dit que les concessions faites par le ministère Palmella doivent calmer les masses. Les nouvelles élections donneront de grands embarras au ministère chartiste, qui aura à lutter contre une chambre de députés composée de septembristes et de miguélistes; ainsi le cabinet pourrait bien être encore renversé, la constitution de 1838 rétablie et la garde nationale réorganisée. Les septembristes se sentent appuyés par les miguélistes composant la masse de la population. Ces derniers sont tenus en respect par la peur de l'Angleterre, d'un côté, et de l'Espagne, de l'autre. Provisoirement, les miguélistes se contentent d'appuyer les chefs du parti démocratique. Le gouvernement, outre les concessions mentionnées, a nommé une commission dans le but de rédiger une loi réglant les élections à venir conformément à la promesse consignée au décret du 10 février 1842. Cette commission se compose de sept membres, dont trois septembristes et quatre chartistes. Ce sont M. Fonseca, Magalhães, Aguiar, G. rvis, Atougua, Silva Sanchez, Garrate, Grande et Derramado.

Si l'on en croit le *Morning-Post*, le plan des Cabral et de la cour était de représenter à l'Angleterre et à l'Espagne que l'insurrection se proposait de renverser la dynastie actuelle; en conséquence, les puissances, qui prouvaient la réalité de cette intrigue, eussent pu intervenir. Ce qui prouve la réalité de cette intrigue, c'est qu'on a vu des gens sortir de l'hôtel des Cabral en proclamant don Miguel. L'Espagne, dit-on, faisait partie de ce complot, et un steamer de guerre espagnol, le *Volcano*, envoyé pour recevoir les Cabral, est arrivé le 27 à Lisbonne. Comme les juntes querellent toujours entre elles, ainsi qu'on l'a vu dans les derniers troubles d'Espagne, et pendant toute la durée de la guerre péninsulaire, Cabral travaillait en dessous main et poussait à la nomination de juntes, ce à quoi il a réussi. En conséquence il avait l'intention de concentrer de nouveau toute l'armée à Oporto et à Lisbonne, et de laisser les juntes disputer entre elles pour savoir quelle est celle qui aurait la suprématie. Une

plisse, mon consentement vous est acquis. Voilà exactement ma situation vis-à-vis de lui, et je sais que pour l'engager à se montrer généreux, le moyen n'est pas de paraître avoir besoin de ses libéralités. A qui, dans un pareil moment, puis-je recourir si ce n'est à vous? L'affection que vous m'avez toujours témoignée me porte à espérer que vous ferez quelque chose. Mon bonheur futur, je vous le jure, dépend maintenant de vous. Si vous ne pouvez donner à vos générosités un caractère définitif, dites-le; et soyez certain que, lorsque je serai plus riche (si je le suis jamais), je restituerai à votre famille ce que j'aurai reçu de vous. Je crois qu'Herbert sera facilement amené à promettre, pour sa vie durant, une pension de 2 à 300 liv. par an; et si, comme je le crois, vous me donnez (j'appellerai cela ainsi) ou bien cent livres par an durant quelques années, ou tout à la fois un millier de livres, vous ferez le bonheur d'un couple d'amoureux qui prient tous les jours pour vous. Ne me refusez pas; ce serait me briser le cœur; fiez-vous à moi pour transmettre à quelque autre de vos parents, si je le puis jamais, le bien-être que j'aurai reçu de vous. Je ne dois rien ajouter, si ce n'est que je compte tout à fait sur vos bontés, et que j'attends une réponse favorable par le prochain paquet.

Il écrivait en même temps à son frère, et après s'être répandu en éloges sur le compte de sa future épouse, ajoutait : « Nous serons, ajoutait-il, d'heureux époux, et si cela n'arrivait pas, ce serait évidemment de ma faute. » Instinctivement que nous voyons plus tard se réaliser sans qu'il y eût, en effet, d'autre coupable que Nelson. Sa femme qui se fit dans la famille ou elle entra de nombreux amis, les trouva fervents et dévoués, lorsqu'à l'infidélité de Nelson se fut jointe une sorte d'aversion injuste et cruelle, qu'attestent les lettres écrites à la fameuse Emma. Peu de contrastes sont plus affligeants que celui des tendres missives adressées par Nelson à sa femme, soit à l'époque de leur mariage, soit pendant les années qui suivirent, et cette correspondance aduleuse, sur laquelle lord Jeffrey, dans la *Revue d'Edimbourg*, prononça naguère un si éloquent anathème. Mais n'anticipons pas sur cette triste période qui nous montrera Nelson honteusement asservi par une femme sans pudeur, oubliant tout sentiment d'honneur et de reconnaissance, foulant aux pieds tous les devoirs, et dans sa folle ivresse cessant de distinguer entre le bien et le mal.

Ce fut en 1787 que Nelson et Mrs. Nisbett furent mariés. En ce moment le capitaine du *Boreas*, toujours actif et zélé à l'extrême, s'était mis en tête de poursuivre les fraudes à l'aide desquelles, tous les hommes d'affaires, tous les spéculateurs qui traitaient dans les Indes-Occidentales avec la marine britannique, réalisaient d'immenses et illégitimes bénéfices. Une seule dénonciation traumatisa Nelson par des hommes qui espéraient un tant pour cent sur les hommes dont ils auraient assuré la rentrée, portait à 500,000 liv. environ le total des vols administratifs commis depuis quelques années dans la seule île d'Antigua; 300,000 liv. avaient été détournés à Sainte-Lucie; 250,000 aux Barbades; plus d'un million à la Jamaïque.

(1) La lettre d'où ce passage est extrait, fut adressée à Suckling, oncle maternel de Nelson, il paraît avoir fait droit à la requête de son neveu.

armée espagnole devait se réunir sur la frontière, et pendant que Cabral aurait pu disposer de toutes les ressources du pays, les juntes auraient manqué de tout.

En attendant, il faut songer à la force à toute administration qui pourra maintenir dans ce pays désorganisé l'autorité royale. Du reste, ce n'est pas tant le trône qui s'ébranle au milieu de cette continuelle anarchie, que la nation même qui s'énerve et se démoralise de plus en plus.

Situation financière de la France.

Le rapport du budget des recettes pour 1847 vient d'être distribué. C'est un exposé lucide et précis de la situation financière de la France; c'est un travail remarquable qui s'éloigne tout-à-fait des précédents rapports sur les recettes. Ceux-ci n'étaient que la paraphrase de l'exposé des motifs; celui que nous avons sous les yeux est une œuvre nouvelle, raisonnée, une étude minutieuse et pratique des ressources de l'état.

Les considérations générales par lesquelles le rapporteur, M. Magne, entre en matière, méritent d'être reproduites :

« Deux systèmes qui diffèrent par leurs principes et leurs conséquences, dit M. Magne, peuvent être appliqués à l'administration financière d'un pays. L'un consiste à considérer l'équilibre du budget comme une maxime rigoureuse de prudence et de bon gouvernement; par conséquent, à circonscrire étroitement les dépenses dans la limite des revenus ordinaires, et à ne recourir aux moyens de crédit que dans les circonstances difficiles qui en font une nécessité.

« Dans l'autre, on pense, au contraire, que les époques de paix et de prospérité prolongées conviennent aux entreprises hardies, et que, dans ces conditions, les moyens extraordinaires profitent presque toujours aux nations, lorsqu'ils sont employés à des dépenses productives.

« Chacun de ces systèmes a des inconvénients et des avantages qui lui sont propres.

« Le premier est prudent, mais stationnaire. Il n'envisage pas à l'avenir, mais il ne fonde pas le présent, et les économies qu'il procure peuvent devenir une cause d'appauvrissement et de décadence.

« Plus téméraire, mais progressif, le second perfectionne, améliore sans cesse, il entretient au sein de la société l'activité et la vie, et lorsqu'il paraît épuiser l'état, il lui apporte les sources de sa prospérité nouvelle.

« Après 1840, le gouvernement et les chambres avaient à choisir entre ces deux systèmes d'administration. Malgré les exigences passagères de la paix armée et l'assouplissement continu des dépenses de l'Algérie, s'ils avaient fait de l'équilibre du budget l'objet constant et principal de leurs efforts, depuis quelques années, n'en doutons pas, ce résultat désiré serait obtenu. Nous aurions aujourd'hui des excédents de recettes, la réserve de l'amortissement serait libre; les finances seraient en pleine prospérité.

« Mais devrions-nous nous féliciter de cette prospérité apparente, obtenue au détriment des services publics et des grands travaux d'utilité générale? Nous n'hésitons pas à reconnaître qu'elle serait un malheur pour l'état. Soit par déchet, soit par l'absence de la France ne pouvait plus rester étrangère au mouvement qui entraîne aujourd'hui toutes les nations de l'Europe. Les chemins de fer étaient devenus, dans une certaine mesure, une nécessité politique; et d'ailleurs, qui oserait soutenir que ces voies merveilleuses de communication, que le perfectionnement des rivières navigables, l'achèvement des routes, l'agrandissement des ports maritimes, les travaux des fortifications, l'accroissement de nos forces navales, n'auront pas, pour la prospérité et la grandeur du pays, une influence plus efficace que n'auraient en quelques épargnes infructueusement accumulées dans les caisses de l'état?

« Le système qui a été suivi était donc le meilleur, en lui-même. Nous n'avons à craindre que son exagération. Au lieu de recourir par ses actes à la prospérité, nous aurons à nous en garder.

Avant d'examiner les diverses parties du budget des recettes, l'honorable rapporteur présente des résultats généraux qui sont actuellement connus. L'excédent des dépenses sur les recettes, pour 1847, est de 2,347,889 fr.

La suppression du décime sur la réduction du droit sur les envois d'argent diminuera les recettes de 2,500,000 fr.

Après des observations étendues sur les diverses branches des revenus ordinaires de l'état, M. Magne propose d'arrêter le total des recettes pour l'année 1847, à 1 milliard 835 millions 899,680 fr.

Les contributions directes sont comprises dans ce chiffre pour

que Copvaigne que le gouvernement anglais avait été trompé d'une manière infâme, Nelson ne cessait d'envoyer au contrôle de la marine les notes les plus énergiques, appuyées de preuves éclatantes. Mais le péculat avait des racines profondes; les enquêtes provoquées n'eurent pas lieu, et par un singulier résultat, les démanches de Nelson créèrent dans les bureaux de l'amirauté, une espèce de préjugé défavorable, une sorte de persécution dont il eut grand peine à se débarrasser.

Ainsi, lorsqu'au mois de juin 1793, le *Boreas* revint en Angleterre, Nelson, menacé de consommation, malade par les fièvres, et dont la santé, en un mot, devait se trouver brisée par une brusque transition entre le climat des Indes-Occidentales et celui de l'Angleterre, Nelson, disons-nous, fut envoyé dans le Nord, jusqu'à la fin de novembre, pour y faire le service d'un simple capitaine de corvette. Ce traitement indigne, qu'il a attribué à une simple négligence, excita chez Nelson le plus vif ressentiment. Pendant ces cinq mois il ne quitta guère son vaisseau, et remplit ses obligations devoirs avec une exactitude qui perdait un mécontentement profond. Le jour où il reçut la nouvelle que le *Boreas* était mis en commission, il en exprima sa joie en termes ardents, dans une lettre adressée à l'un de ses camarades :

« Ceci, disait-il, va me délivrer pour toujours d'un service ingrat, car ma détermination bien ferme et bien inaltérable, est de ne jamais remettre le pied à bord d'un vaisseau du roi. Immédiatement après mon arrivée à Londres, j'irai, chez le premier lord de l'amirauté, pour lui remettre ma démission. »

L'officier auquel cette confidence était adressée, sans chercher à combattre un parti-pris si absolu, en référa secrètement à lord Howe, qui, la veille du jour où Nelson devait cesser son service, lui fit demander de venir le voir. Leur conversation fut de nature à calmer l'irritation du jeune capitaine; et lord Howe achève de le ramener, en lui proposant de le conduire au premier levé qui tiendrait le monarque.

Encouragé par l'accueil qu'il reçut à la cour, Nelson crut pouvoir reprendre ses poursuites contre les déprédations du trésor public. Il eut des entretiens avec M. Rose, M. Pitt, et sir Charles Middleton. Les faits qu'il alléguait demeurèrent prouvés. On prit certaines mesures, presque toutes suggérées par lui, pour empêcher qu'à l'avenir d'aussi énormes abus pussent rester impunis. Quelques coupables, mais en très-petit nombre, furent découverts et jugés. A ceci se borna la récompense de Nelson, qui avait pour tous protecteurs que son zèle et son intégrité. A côté de lui, d'un camarade, mieux soutenu, obtenait les suppléments de paye et les faveurs honorifiques que Nelson avait vain sollicités ou mérités. Aussi, de nouveau, le mécontentement s'empara de lui; mais il se raidissait contre l'injustice, et cherchait avec avidité toutes les occasions de donner le sort. C'est ainsi qu'il sollicita, lorsqu'il fut question d'une campagne contre les pirates du Maroc, l'honneur d'y prendre part. Sa demande fut écartée, mais l'expédition projetée n'eut pas lieu, et l'impétueux officier dut se résigner à végéter, plusieurs années durant, auprès de sa jeune femme et de son vieux père, dans le prioué de Busham, dans le Hampshire.

« Ses loisirs étaient des plus innocents; tantôt il s'occupait d'agriculture,

417,858,334 fr. ; l'enregistrement, le timbre et les domaines, pour 1,100,000 fr. ; les produits des taxes et des péages, pour 38,727,000 fr. ; les douanes et sels, pour 218,442,000 fr. ; les contributions indirectes, tabacs et poudres, pour 294,523,000 fr. ; le produit des postes, pour 49,720,000 fr. ; les divers revenus, pour 38,050,000 fr. ; les produits divers, pour 18,596,000 fr. Les ressources ordinaires sont fixées à 21 millions 241,500 fr.

Exécution du régicide Lecomte

Quoique le bruit d'une condamnation de peine en faveur de Lecomte fût généralement accrédité, la requête en grâce du condamné a été rejetée, et il a subi sa peine, lundi, à cinq heures du matin, à la barrière Saint-Jacques, lieu ordinaire des exécutions.

Lecomte était vêtu d'une longue chemise blanche et un voile noir lui couvrait la tête. Lecomte est descendu de la voiture avec une fermeté toute stoïque, il était nu-pieds. Il s'est agenouillé et est resté quelques instants dans cette posture : il paraissait prêt à se relever et à gravir les degrés de l'échafaud. La scène terrible, son courage a paru un instant faiblir, mais l'organisation forte de cet homme dominait encore son impression sensible.

Assurément il a voulu qu'on dit qu'il mourait sans peur. Son caractère se manifestait par son crime, et il a montré une fermeté, une dignité abandonnée jusqu'à l'instant suprême. Arrivé sur l'échafaud, Lecomte s'est placé en face des spectateurs, les bras étendus, et a dit quelques mots à l'oreille du patient.

Il est resté deux ou trois minutes. Pendant que cette lecture se faisait, l'abbé Grivel a dit quelques mots à l'oreille du patient, puis la formalité légale remplie, le respectable ecclésiastique a présenté à Lecomte le Christ, qu'il a embrassé à plusieurs reprises avec un sentiment vivement religieux. Il a embrassé ensuite affectueusement son confesseur et s'est livré aux exhortations qui lui ont enlevé sa chemise blanche et son voile et l'ont conduit à l'échafaud. En instant après la justice des hommes.

Voici d'autres détails que nous transmet un correspondant sur le même fait.

Le récit de la commutation de la peine de Lecomte avait pris quelque consistance, parce que on voyait que le roi avait paru accorder favorablement la demande en grâce que Lecomte lui avait adressée. Cependant S. M. avait cru devoir en référer au conseil des ministres qui avait été convoqué hier matin pour s'occuper de cette affaire. On nous assure que les membres du cabinet ont été d'avis pour s'opposer à la grâce demandée. En conséquence, au point du jour, on est venu annoncer au condamné que l'on avait plus que quelques heures à vivre. Lecomte a appris cette nouvelle avec une fermeté stoïque, avec le même calme qui a été remarqué pendant toute la durée des débats judiciaires. Les préparatifs de la toilette ont été promptement achevés et à 4 heures le condamné est monté dans une voiture, dite panier de salade, et il est parti pour le lieu du supplice, escorté d'une vingtaine de gendarmes à cheval.

Des postes de gardes municipaux avaient été placés à toutes les grilles du jardin du Luxembourg. Des piquets de troupes avaient été placés depuis le Luxembourg jusqu'à la barrière Saint-Jacques. Le triste cortège est sorti du Luxembourg par la grille de l'Observatoire.

Après la barrière Saint-Jacques où l'échafaud avait été dressé pendant la nuit, Lecomte est descendu de voiture avec l'abbé Grivel et il a embrassé 2 fois son confesseur, un voile noir était placé sur sa tête. Une longue robe blanche, à manches épaules, ainsi que l'indiquait l'arrêt de la cour des pairs.

Le condamné a monté d'un pied ferme et sans hésitation les degrés de l'échafaud, soutenu sous les deux bras par les gardes municipaux.

Le respectable abbé Grivel s'avançant derrière Lecomte, il est resté sur l'échafaud, il s'est jeté dans les bras de son confesseur et il l'a embrassé deux fois. En prononçant, dit-on, il a prononcé quelques paroles de regrets, que l'éloignement a empêché la foule d'entendre. Le greffier de la cour des pairs, M. Sajou, a lu le jugement, puis le condamné. Puis l'exécuteur des hautes-justices lui a enlevé sa chemise et une seconde après tout était fini.

ture de son caractère, les comptes, des fermages, tantôt il donnait ses soins au jardin, tantôt il amusait, comme dans son enfance, à dénicher des oiseaux. La chasse au tir lui était interdite, comme trop dangereuse pour autrui, car il emportait son fusil tout armé, de même que s'il se préparait à un abordage, et dès qu'un oiseau partait devant lui, sans se donner la peine d'ajuster et de porter son arme sur l'épaule, il lâchait son coup presque au hasard. Aussi, dans les annales de famille, le souvenir d'une perte due par Nelson est resté comme celui d'une merveille unique en son genre.

Il ne faut pas croire que Nelson ne fût jamais le chercher qu'il se sentait capable de le faire. Les propriétaires des vaisseaux américains qui avaient fait sa connaissance, lui avaient écrit une éternelle rançonne. Un jour qu'il était parti pour une foire voisine où il voulait acheter un poney, objet de son désir et de calculs infinis, deux hommes noirs se présentèrent tout à coup devant lui. Nelson, qui ne les connaissait pas, leur fit plusieurs questions qu'elle était bien la femme du capitaine, ils lui présentèrent une notification judiciaire par laquelle les capitaines américains, réclamant leurs pertes à 20,000 livres, lui assignaient une action en dommages-intérêts. Lorsque les deux hommes, tout joyeux d'avoir fait son compte, lui eurent remis le fatal papier qui allait déranger sa gaieté d'enfant ; d'ailleurs, il ne voulait rien écouter que sa femme n'eût admiré la bonne grâce, l'agilité sans pareille, toutes les qualités, en un mot, du cheval qu'il ramenait. Il fallut cependant en finir, et son indignation, quand il sut ce qui s'était passé en son absence, l'emporta presque au-delà des bornes : « Je ne suis pas cet enfant », s'écria-t-il, mais on ne se jouera pas plus longtemps de moi. Je vais immédiatement écrire à la Trésorerie, et si le gouvernement refuse de m'approuver, je quitterai certainement le pays. »

Cette menace n'était point vaine. Prévoyant en effet, qu'il serait abandonné par des protecteurs sur lesquels il avait appris à ne pas faire fonds, Nelson se préparait à partir pour la France. Ses arrangements étaient faits, mais il ne devait le suivre, mais seulement quelques jours après, son départ, sous la garde de son frère aîné, Maurice. Par bonheur, la réponse du gouvernement fut plus favorable qu'il ne l'espérait. On se plaisait à raconter que Nelson était un très bon officier, et on lui promettait toute sorte de récompense pour le cas où il serait injustement persécuté.

Il ne faut pas croire que Nelson n'eût pas d'autres sujets d'ennui. On le laissait inactif, avec des revenus insuffisants, et il était mortifié d'avoir toujours à demander l'aide de sa femme, et la pauvreté, disait-il, est un crime dont je ne puis me laver, et qui est plus nuisant, pas un homme qui s'occupe de moi. Il se plaignait aussi de ce qu'il voyait que les gens de l'armée avaient contre lui un préjugé qui ne pouvait pas deviner la cause. A vrai dire, ces préjugés n'existaient pas au-delà de ce qu'il croyait. Seulement, et par la raison que les gens de l'armée ne sont fort peu aptes à distinguer le vrai mérite dans une profession qu'ils n'ont jamais exercée, on n'appréciait pas les qualités de Nelson plus haut qu'il ne le méritait, et on ne le servait pas mieux que par les circonstances.

Quoique l'on s'attendit généralement hier soir à une commutation de peine, une foule énorme s'était portée, dès 4 heures du matin, à la barrière Saint-Jacques. La multitude s'étendait depuis le petit pont de l'Hôtel-Dieu jusqu'au lieu du supplice. Nous avons remarqué avec peine que les femmes étaient en majorité parmi les curieux. Les croisées des maisons situées sur la place de la barrière Saint-Jacques étaient garnies de dames. La foule s'est écoulee silencieusement après l'exécution et tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Mort du Pape

Une lettre de Rome du 30 mai, adressée à la Presse, mande que, par suite d'une opération de chirurgie pratiquée à l'une des jambes de Sa Sainteté, une violente inflammation s'était manifestée dans la soirée du 26. On sait que Grégoire XVI souffrait d'une disposition chronique aux jambes, par suite de son habitude de passer la plus grande partie de la journée attaché à son bureau de travail.

D'après ces détails, on pourra se convaincre que c'est à tort que le *Messenger* d'hier au soir annonçait la mort du pape comme une mort subite.

A propos de la mort du pape Grégoire XVI, nous croyons intéressant de rappeler les principales cérémonies qui accompagnent la mort des souverains pontifes.

Dès que le pape régnant a cessé de vivre, le cardinal-camerlingue, suivi des clercs de la chambre apostolique, est introduit près du lit du pontife défunt. Il fait la reconnaissance de ses restes mortels, et reçoit des mains du maître de la chambre l'anneau du pêcheur. Trois jours après, cet anneau et le cachet des bulles appelé le *seau de plomb*, sont brisés par le premier maître des cérémonies, en présence de tous les cardinaux. Le cardinal-camerlingue tient ensuite une congrégation avec les mêmes clercs, et dans cette réunion il nomme à tous les offices de la chambre.

Vingt-quatre heures après la mort du pape, son corps est embaumé. Dans la soirée du troisième jour, on le transporte dans l'église de Saint-Pierre, avec la même pompe qui entourait le souverain pontife dans les cérémonies solennelles ; il y a de plus un détachement d'artillerie qui fait partie du cortège. Le corps, ainsi embaumé, demeure exposé pendant trois jours dans la chapelle du Saint-Sacrement, la tête tournée du côté de l'autel, et les pieds touchant la grille qui ferme la chapelle. Le peuple rend un dernier hommage de respect et de regrets aux restes mortels du pape, en baisant ses pieds à travers les barreaux de la grille.

Un grand et riche catafalque est élevé pendant ce temps au milieu de la principale nef de la basilique vaticane. Le portrait du pape défunt et les faits les plus mémorables de son règne peints en grisailles ornent les différentes côtes du mausolée funèbre. Les funérailles commencent, dans la soirée du troisième jour, par la cérémonie de l'ensevelissement, qui se fait avec l'assistance du cardinal-camerlingue, des cardinaux nommés par le défunt et des clercs de la chambre. Le corps, renfermé dans une triple caisse, demeure ensuite déposé dans la chapelle du chœur jusqu'au moment de la sépulture.

Les funérailles durent trois jours. Les cardinaux, les prélats, les magistrats de Rome, les officiers de la maison pontificale, tous ceux qui assistent habituellement aux chapelles papales, sont présents à la dernière messe. Avant la messe des funérailles, le sacré collège se réunit dans la sacristie de Saint-Dion pour faire la distribution des charges et emplois publics, tant pour le gouvernement de Rome et des affaires de l'état que pour l'intérieur du conclave. Dans cette assemblée, les cardinaux donnent tous les ordres et prennent toutes les mesures que commandent les circonstances et le maintien de la tranquillité publique.

Le dixième jour après la mort du pape, le doyen du sacré collège chante la messe solennelle du Saint-Esprit dans la même chapelle du cœur où a été célébrée la messe des funérailles. Après l'Evangile, un prédicateur désigné d'avance par un bref pontifical, monte en chaire et adresse aux cardinaux une grave et solennelle allocution pour les exhorter à donner promptement un saint et zélé pasteur à l'église de Jésus-Christ. A l'issue de la messe, les cardinaux se réunissent de nouveau dans la sacristie pour procéder à l'élection du pape. Ils se retirent dans la chapelle du palais avec les seuls maîtres des cérémonies et les secrétaires du sacré collège : il est donné lecture des conditions apostoliques et des lois du conclave relatives à l'élection du pape. Tous les cardinaux ont juré la fidèle observance.

Les protections ne lui manquèrent pas non plus au point où il le dit. Ainsi, lorsqu'à l'occasion du détroit de Nootka, il parut probable qu'on allait armer une flotte, le prince William, qui venait d'être créé duc de Clarence, le recommanda, sur sa demande, à lord Chatham, avec tout le zèle de l'amitié ; cependant Nelson ne reçut pas d'emploi, et son désappointement fut tel, qu'une fois encore il projeta de quitter le service. Il fallut les remontrances les plus pressantes de lord Hood pour vaincre cette résolution inspirée par un dégoût bien naturel.

Que d'autres, à sa place, dans ce temps d'agitation politique eussent été conduits à prendre parti contre un gouvernement si aveugle et si ingrat ! Mais Nelson avait sur la hiérarchie sociale des idées très arrêtées, sinon très justes. Il accordait une sympathie réelle aux souffrances des paysans, parmi lesquels le sort l'avait placé depuis quelques années ; pourtant sa philanthropie, semblable sous ce rapport, à celle que professe, de nos jours, la Jeune Angleterre, ne voulait que des améliorations purement matérielles dans le sort des classes pauvres. Il croyait tout faire pour elles en leur procurant du pain et du lard à meilleur marché. C'est dans ce sens qu'il écrivait, en 1792, au duc de Clarence, une lettre trop turciste pour que nous nous refusions le plaisir d'en citer quelques passages.

« Notre lord lieutenant, lui dit-il, a convoqué pour jeudi prochain, onze du courant, une assemblée des juges de paix du comté de Norfolk. Je ne doute pas que, s'encourageant l'un l'autre, ils ne prennent des résolutions, dont aucun, séparément, ne se croit capable d'encourir la responsabilité. Il s'agit de retirer les licences à tous les aubergistes, cabaretiers, etc., qui tolèrent chez eux la réunion de sociétés séditieuses ; il s'agit encore d'emprisonner ces discoureurs incendiaires ; qui vont de cabaret en cabaret, poussant le peuple à ne plus payer les taxes, à s'armer, à réclamer des réformes, etc. Dans nos environs, un prêtre, nommé Priestley (2), propage ces mauvaises doctrines dans un cercle d'environ dix milles autour de sa résidence, et je demandais, il y a quelques jours, à un juge de paix pourquoi, la conduite de cet homme étant connue, on ne l'avait pas fait arrêter ? La réponse fut que pas un juge ne voudrait, en se singularisant, attirer sur lui une impopularité dangereuse, et s'exposer à perdre sa vie et ses biens au début de la première émeute : que si, au contraire, les juges s'entendaient pour agir d'une manière uniforme, l'honneur dont je parlais ne serait pas deux jours en liberté, après la conduite qu'il avait tenue. Votre Altesse royale ne s'étonnera pas que nos pauvres travailleurs se laissent séduire par de belles promesses et par l'espoir d'un meilleur avenir ; quand je lui dirai que réellement ils manquent de tout ce qui rend la vie confortable. (Ici deux lignes effacées que nous nous permettons de rétablir : *La faim est un dur aiguillon ; et ils ne manquent pas seulement de nourriture, mais aussi d'habit et de feu.*) Cette détresse était peut-être, à quelques égards, inévitable, car elle résulte d'une cherté générale dans tout ce qui concerne l'existence ; mais elle provient aussi en partie de la négligence des propriétaires qui an-

(2) Il faut reconnaître ici le fameux Joseph Priestley, dont les écrits révolutionnaires ont encore aujourd'hui quelque influence.

Finances de l'Angleterre.

L'homme qui a le plus dogmatiquement traité la politique en Angleterre, Edmond Burke, dit un jour à la chambre des communes : Le budget, c'est l'Etat. Pour juger de la prospérité d'une nation, pour apprécier la valeur de ses gouvernants et celle de leurs principes d'administration, il faut connaître les ressources dont l'Etat dispose et s'assurer si ses ressources tendent à s'accroître d'année en année.

C'est de ce point de vue qu'on doit considérer le ministère de sir Robert Peel. Le discours récemment prononcé par M. Goulburn, chancelier de l'échiquier, en présentant le budget de 1847 dans le comité des voies et moyens, peut servir à faciliter cet examen.

Avant d'exposer les résultats de l'administration de sir Robert Peel, nous jetterons un coup d'œil rétrospectif sur les principaux faits de l'ordre financier qui avaient marqué la carrière des deux ministères précédents.

Lors de l'avènement du ministère de la réforme (comte Grey), le revenu de l'Angleterre s'élevait, perception déduite, à 50 millions de liv. st., la dépense, à 47 millions de liv. sterling, excédant 3 millions de liv. st.

Lord Althorp, chancelier de l'échiquier, en traitant dans la voie des économies, réduisit les dépenses à 45 millions de liv. st. et abaissa en même temps ou supprima des droits dont la valeur était de 3 millions de liv. st. La situation financière restait donc proportionnellement la même, et ces dégrèvements profitèrent à l'industrie et au commerce.

Mais l'acte du 28 août 1833, qui abolit l'esclavage dans les colonies, chargea le capital de la dette publique d'une somme de 20 millions de liv. st. destinée à indemniser les colons propriétaires d'esclaves.

D'un autre côté, les mauvaises récoltes qui se succédèrent en Angleterre obligèrent ce pays de recourir à l'étranger pour combler le déficit des subsistances. Les achats de céréales au dehors provoquèrent d'abord une grande activité dans la production industrielle, car on payait les grains avec des marchandises exportées ; mais bientôt les marchés étrangers furent encombrés de produits anglais dont le prix s'avilit, la demande de marchandise cessa et un grand nombre de fabricants suspendirent leurs travaux. L'or de la banque servit alors à payer les grains que le pays importait ; mais la sortie du numéraire et des métaux précieux rendit la circulation de plus en plus difficile et embarrassée, le taux de l'escompte s'éleva, nouvelle cause de ruine pour les fabricants, le besoin d'argent fit offrir sur la place une grande quantité de fonds publics qui, ne trouvant pas d'acheteurs, tombèrent dans le discrédit.

Les dépenses de l'état augmentèrent par suite de l'insurrection du Canada, de l'expédition de la Chine, de la guerre d'Orient ; cette dernière guerre réagit défavorablement sur le commerce et l'industrie. En résumé, les dépenses que le ministère de la réforme avait réduites en 1834 à 45 millions, s'élevèrent en 1841 à 50,819,000 liv. st. ; et les recettes, qui à la première époque étaient de 50 millions, se trouvaient réduites, à la seconde époque, au chiffre de 48,345,000 liv. st.

Le déficit avait commencé en 1838 ; il s'élevait alors à 1,428,000 liv. st. ; pour le combler, on établit l'année suivante une surtaxe générale de 5 p. c. sur les droits de douanes et de 10 p. c. sur l'accise et sur d'autres taxes. Mais cette ressource fut reconnue insuffisante. Malgré les embarras dont il était assailli, le ministère n'hésita pas à réduire considérablement le droit de port sur les lettres en adoptant le système de M. Rowland Hill ; le moment était mal choisi ; les recettes de la poste diminuèrent dans une grande proportion et le déficit augmenta.

Arrivé à cette extrémité, le ministère prit une résolution hardie : il fit voter par le parlement une loi qui réduisait de 10 p. c. le droit de port sur les lettres, et de 25 p. c. celui sur les journaux. M. Huskisson, il crut devoir s'opposer à cette loi, et il fut tué par un attentat qui entravassent sa marche. Il n'y avait pas moyen

raient pu, se montrant moins exigeants, obliger les fermiers à hausser les salaires, de manière à compenser dans une mesure quelconque, la hausse qui a tout-à-coup frappé les premiers objets de nécessité première. La note ci-incluse pourra donner, à V. A. R. une idée de ce que souffrent les paysans ; encore n'ai-je pas tout dit, car j'avais à cœur de ne pas être accusé d'exagération par le propriétaire le plus enclin à constater les besoins du pauvre. J'ajouterai que les salaires se sont élevés assez généralement durant les trois semaines qui viennent de s'écouler, environ d'un shelling par semaine ; si cela fut arrivé plus tôt, le mécontentement n'eût pas fait de grands progrès parmi nos travailleurs, car l'esprit de loyauté ne leur manque pas, et dans beaucoup de circonstances leur conduite aurait pu servir de modèle à ceux qui se croient au-dessus d'eux.

La note jointe à la lettre ci-dessus renferme un état exact des profits et des dépenses d'un laboureur dans le comté de Norfolk ; Nelson ne se maria et ne eut de trois enfants. Le total des gains monta à 285 liv. sterling, en déduisant la dépense de vêtements, de chaussures, de chauffage, de loyer, il restait 14 liv. 17 s. 2 d. par semaine pour lui-même, sa femme et ses trois enfants, c'est-à-dire, en prenant les revenus de Nelson, c'est tout à fait deux pence par jour pour quatre personnes, et avec une interdiction absolue de boire autre chose que de l'eau. Nos pauvres paysans, en effet, ne goûtent jamais de bière, à moins qu'ils ne soient tentés, comme cela se voit trop souvent, par les délices du cabaret.

La suite de la correspondance ne nous apprend pas ce que S. A. R. répondit à cet exposé de faits, ni si l'on prit quelque attention aux suggestions qui l'accompagnaient.

Dans l'histoire de 1792 nous voyons à la fois l'Angleterre et la France révolutionnaires, allaient engager cette terrible lutte qui a inauguré, pour le XIXe siècle, de si pénibles destinées. Nelson offrit encore une fois ses services, demanda instamment un navire, et se déclara prêt à accepter tout commandement, dès qu'on ne lui confierait un bateau dragon. On ne sait quel commis lui répondit dans la forme officielle : « Monsieur, j'ai reçu votre lettre du cinq courant, par laquelle vous vous déclariez prêt à prendre du service, et j'en ai donné connaissance aux lords commissaires de l'Amirauté. » Ce fut le 12 décembre que lui parvint cette sèche et mortifiant dépeche ; mais il n'en eût pas longtemps le dévot car le 12 janvier suivant, grâce aux efforts réunis du duc de Clarence et de lord Hood, il fut promu au commandement de l'*Agamemnon* (84 canons) et envoyé dans la Méditerranée, où sa gloire allait enfin se dégarer des nuages qui venaient de s'élever sur sa tête. Nelson ne fut pas le seul à profiter de cette nouvelle phase de sa vie, que nous abandonnons dans la seconde partie de notre travail ; mais avant de faire connaissance avec le héros, nous avons voulu étudier l'homme, qui se voyait lui-même, et non dans les brillantes vicissitudes de sa destinée. Nous nous avons associé nos lecteurs à cette curiosité, qui justifie seule un récit aussi minutieux !

de faire face au déficit, par des emprunts ou par des émissions de bons de l'échiquier; on avait vu, d'un autre côté, quel était le résultat des taxes; lord John Russell s'arrêta au système de dégrèvement. Il proposa donc un dégrèvement sur le blé étranger, dont il fixait le droit d'entrée à 8 sch. le quartier (3 fr. 50 c. l'hectolitre), un dégrèvement de 24 sch. sur 6) en faveur du sucre étranger, le droit sur le sucre colonial restant à 24; enfin un dégrèvement de 6 sch. sur 55 en faveur du bois de construction étranger, portant en même temps de 10 sch. à 20 le droit sur le bois du Canada.

On a prétendu que le ministère s'était décidé à adopter ces mesures pour reconquérir sa popularité, au tout au moins pour compromettre ses adversaires. Un des chefs du parti tory compara les membres de l'administration whig à ces locataires désespérés qui, lorsqu'ils reçoivent l'ordre de déguerpir, mettent eux-mêmes le feu à leur habitation. Ce reproche était mal fondé. En proposant les dispositions que nous venons de rappeler, la majorité du ministère obéissait à ses convictions et n'avait pas eu pour but de créer une machine de guerre pour battre en brèche ses ennemis. Lorsqu'en 1840, en effet, M. Villiers renouvela sa proposition annuelle de modifier la loi sur les céréales, lord John Russell, MM. Macaulay, Baring et Labouchère, membres du cabinet whig, votèrent avec lui. Le changement de la loi sur les céréales était donc depuis longtemps l'objet des préoccupations d'une partie du ministère, mais le cabinet ne se sentait pas assez appuyé par ses propres partisans pour oser aborder de front cette grave mesure.

Diminuer l'impôt pour accroître la consommation et enrichir le trésor de produit que l'on obtiendrait au moyen de ce surcroît, telle était la pensée du cabinet whig; mais il faut l'avouer, si déjà alors, cette pensée était conforme à ses opinions économiques, elle se rattachait moins à un système de politique financière largement conçu et la borieusement étudiée, qu'à une politique d'expédients.

On peut douter, d'ailleurs, que ce système eût réussi entre les mains du cabinet whig; la confiance publique avait fait disparaître sa confiance, son heure était venue, les événements le lui firent comprendre, il se retira.

Le parti tory arriva au pouvoir; ce parti n'avait pas douté que la victoire ne lui restât; aussi dans les débats il avait montré une conduite fort habile. Pendant les discussions sur les bills des céréales, des sucres et des bois, il avait évité de s'engager dans les questions que le ministère proposait à la chambre. L'intention du parti et surtout de son chef avoué, sir Robert Peel, était de se réserver sur ces questions, car sir Robert Peel prévoyait bien qu'il aurait à les résoudre lui-même. On attaqua moins les projets que le ministère; on posa, malgré ses efforts, la question de confiance; il succomba dans les élections et céda la place à un autre tory.

Sir Robert Peel, chef de l'administration nouvelle, examina de sang-froid la situation. Il reconnut un déficit de 2,569,000 livres sterling, que l'état des finances ne permettait pas de combler par les ressources ordinaires. Il prit, dans le silence, un parti décisif. Il fallait demander des sacrifices au pays pour faire disparaître les déficits antérieurs et le déficit nouveau. Les premières difficultés se trouvaient ainsi aplanies. On couvrait le déficit et les dépenses extraordinaires de guerre, et l'on entrerait dans l'exercice suivant, dégagé de tous les embarras qui avaient entravé la marche du ministère whig; mais la taxe sur la propriété et le revenu n'était demandée et consentie que pour trois ans. Il fallait se préparer pour l'avenir, augmenter le budget des recettes qui, descendu à 48 millions de liv. st., ne pouvait couvrir les charges, évaluées à près de 51 millions. Si l'on ne pouvait pas le trésor de plus abondantes ressources, on se voyait obligé, après les trois ans écoulés, dans une situation pire peut-être que la situation actuelle, car les sacrifices demandés auraient été accomplis en pure perte.

L'expérience avait prouvé sur le système d'augmentation des droits de douane et d'accises; sir Robert Peel se résolut à prendre le contre-pied de ce système; et ce ne fut pas de sa part un tentative irréfléchie, car il ne fit en cela qu'exécuter les doctrines de Huskisson dont il avait partagé les opinions économiques et financières lorsqu'ils étaient ensemble au pouvoir.

Sir Robert se présenta devant la chambre des communes et développa son plan financier. Il proposait de diminuer ou de supprimer les droits de douanes sur un grand nombre d'articles, dans le double but d'offrir à certaines classes de consommateurs une compensation pour les sacrifices auxquels les soumettait la propriété et le revenu, et d'accroître les ressources du trésor par un abaissement de plus fortes recettes sur la consommation, considérablement augmentée par la suppression des droits.

Sir Robert Peel modifiait en même temps la loi des céréales, mais il conservait l'échelle mobile; seulement au lieu de chercher à assurer au producteur indigène un prix moyen de 72 sch., comme il l'avait essayé l'acte de 1828, le ministère avait combiné les deux parties de l'échelle de manière à établir un prix moyen de 50 sch.

Nous avons dit qu'il acquittait de toutes les dépenses, y compris celle des années antérieures, une somme de 1,300,000 liv. st. restant au trésor. Sir Robert Peel, qui voulait donner le moins possible au basard, comptait faire face à cette somme aux événements de diminution dans les recettes que pourraient momentanément occasionner les dégrèvements du tarif.

L'épreuve tentée par sir Robert Peel fut couronnée; il persévéra d'année en année dans son système. Les proportions. En 1842, les réformes du tarif avaient pour but une compensation, soit un accroissement de recettes de 1,300,000 liv. st., soit une diminution de dépenses de 1,300,000 liv. st. fut complètement supprimé; le même bill fut appliqué à d'autres droits dont les produits avaient une notable importance, soit les taxes sur les accises.

Le tableau suivant indique le montant des réductions et des

suppressions de droits opérées par le ministère de sir Robert Peel, de 1842 à 1846 inclus. Les sommes portées à ce tableau font connaître les pertes qui devaient résulter pour le trésor des réformes successivement entreprises.

	Pertes sur le produit des douanes. L. st.	Pertes des accises. L. st.	TOTAL par année. L. st.
En 1842	1,338,000	252,983	1,590,983
1843	171,521	240,000	411,521
1844	286,431	127,788 (1)	414,219
1845	3,614,394	1,135,000	4,749,394
Le bill de 1846, réduira le produit des douanes d'une valeur de 1,041,547			
	 1,041,547	
		6,451,393	
		1,754,874	
		8,206,794	

En 1842, le cabinet avait réduit les droits de douanes sur 583 articles du tarif (2) et supprimé presque tous les droits à l'exportation. En 1843, réduction des droits sur 7 articles; en 1844, sur 4; en 1845, réduction sur 21 articles, suppression complète sur 44; en 1846, réduction sur 112, suppression sur 51. Dans le cours de ces cinq années le ministère a successivement opéré des réductions sur 727 articles et supprimé les droits sur 503.

Le tableau précédent a fait voir qu'en conséquence de la réduction et de la suppression des droits, le trésor s'était exposé à subir des pertes dont le montant total était de . . . 8,206,764 l. s.

Les taxes imposées sur la propriété et le revenu s'élèvent annuellement à 5,624,070

Différence 2,582,685 l. s.

Ainsi, à partir du présent exercice, indépendamment de la compensation qui s'est établie entre le dégrèvement des impôts précédents et la création des nouveaux, la diminution des charges publiques a été d'une valeur de 2,582,685 livres sterling.

Voici quels ont été les résultats des diminutions des droits de douanes. En 1842, le droit sur le café a été réduit à 8 d. pour le café étranger, et à 4 d. pour le café des colonies anglaises. C'était une importante réduction.

Le tableau suivant indique, en nombres ronds, la progression de la consommation en Angleterre depuis que le droit a été diminué. Nous ne parlons que du café entré pour la consommation.

En 1843	30,000,000 de livres.
1844	31,800,000
1845	34,300,000

En 1844, on a réduit considérablement le droit sur les sucres; voici quels ont été les effets de cette mesure.

En 1843, il était entré, pour la consommation de sucres, 4,900,000 quintaux.
En 1844, il en est entré 4,100,000
En 1845 4,800,000

L'augmentation de la consommation des sucres a réagi sur la consommation d'autres articles dans lesquels le sucre entre pour composer et dont les droits n'avaient subi aucune réduction.

En 1843, il était entré 41,000,000
en 1845 44,100,000

En 1844 on a réduit le droit sur les raisins secs, article d'une grande importance en Angleterre, car on l'emploie dans la confection du célèbre gâteau national connu sous le nom de plum-pudding et il rapporte beaucoup au trésor.

En 1843, il était entré 254,000 quintaux de raisins.
En 1844, il en est entré 285,000
Et en 1845 309,000

Dans cette dernière année, on a aussi réduit le droit sur les laines.

En 1843, il était entré 43,000,000 de livres de laine.
En 1845, il en est entré 74,000,000

Presque tous les articles, sur lesquels les droits ont été réduits, ont offert le même résultat, et la réduction des droits a donné une impulsion remarquable à l'industrie et au commerce du pays, réagissant même sur certains articles à l'égard desquels les droits ont été maintenus.

On verra par ce tableau quel a été le mouvement progressif des importations depuis 1841 (l'importation des céréales n'y est pas comprise).

Années.	Valeur des importations.
1841	59,000,000 de livres.
1842	59,000,000
1843	68,000,000
1844	71,000,000
1845	82,000,000

L'exportation des articles manufacturés de la Grande-Bretagne et de l'Irlande a suivi une progression analogue.

Années	Valeur des marchandises exportées.
1840	51,400,000 liv. st.
1841	54,000,000
1842	45,300,000
1843	52,200,000
1844	58,500,000
1845	60,400,000

Le produit des douanes dans l'exercice 1842-1843, défalca-tion faite des frais de perception et sans y comprendre le produit des droits sur les céréales, a été de liv. 19,800,000. Depuis cette époque jusqu'au mois d'avril 1845, on a réduit les droits de douanes d'une valeur totale de 4,072,346 liv. st., et malgré cette énorme réduction accomplie en quatre ans, les droits de douanes ont produit dans le dernier exercice 19,600,000 liv. st. de telle sorte que la réduction ayant été de 4,072,346 liv. st., la différence entre le produit des douanes de 1842-1843 et celui de 1845-1846 ne s'est trouvée néanmoins que de 200,000 liv. st. en défaveur de ce dernier exercice.

(1) La perte sur les accises était de 25,000 liv. st.; le reste de cette somme représentait les pertes que l'on supposait que le trésor dut encourir par suite de la diminution des droits sur les timbres, principalement sur ceux des paquets d'assurances maritimes.

(2) Le tarif se composait de 813 articles.

Théâtre-Royal-Français.
Jeu de 11 juin, représentation n° 4.
Les Diamants de la Couronne.
opéra en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.
Mlle EMMA CHEVALIER, engagée comme première du gazou, remplira le rôle de Diana.
M. BRILLEUX, engagé comme basse comique, remplira le rôle de Bertholledo.
LA PREMIERE REPRESENTATION DE
Mademoiselle Niclion,
comédie-vaudeville en un acte, par MM. de St-Georges et de Leuven.
Mlle CLARISSE, engagée comme seconde du gazou et seconde amoureuse, remplira le rôle de Mlle Niclion.
On commencera à SEPT heures.

ANNONCES
NAVIGATION DES PYROSCAPHES
Amsterdam et Hambourg.
Le service se fait par les deux grands bateaux **Willems Dierste** et **Beurs van Amsterdam**.
d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30.
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Cours des Bourses Européennes
Bourse d'Amsterdam du 9 Juin.

	Int.	8 juin.	ouvert.	fermé.
Dotte active.	2	60	60	60
Dito dito	3	72	72	72
Dito en liquidation	3	100	100	100
Dito dit	3	100	100	100
Dito des Indes	4	100	100	100
Syndicat	4	100	100	100
Dito dit	4	100	100	100
Société de Commerce	4	100	100	100
Apt. du lac de Harlem	4	100	100	100
Chem. de fer du Rhin	4	100	100	100
Act. du Chemin de fer Holland.	4	100	100	100
Obliq. Hope & Co. 1838 & 1815	4	100	100	100
Dito dit	4	100	100	100
Inscript. au Grand Livre	4	100	100	100
Certificats au dit	4	100	100	100
Dito inscriptions 1831 & 1833	4	100	100	100
Emprunt de 1840	4	100	100	100
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	100	100	100
Passive	4	100	100	100
Dotte différée à Paris	4	100	100	100

Bourse de Paris du 9 Juin.

	Int.	8 juin.	ouvert.	fermé.
Cinq pour cent	3	87	87	87
Coupons Ardoin	3	17	17	17
Obligations Coll. & Comp.	3	102	102	102
Dito métalliques	3	100	100	100
Dito dit	3	100	100	100
Inscriptions au Grand Livre	3	100	100	100
Actions 1836	3	100	100	100
Emprunt à l'étranger 1836	3	100	100	100
Id.	3	100	100	100
Obligations de l'étranger	3	100	100	100

PÉRIODE D'ÉTÉ
CHEMINS DE FER HOLLANDAIS
Heures de départ et d'arrivée d'Amsterdam et de Utrecht.
DÉPART D'AMSTERDAM ARRIVÉE A UTRECHT
DÉPART D'UTRECHT ARRIVÉE A AMSTERDAM

Départ	Départ	Arrivée	Départ	Départ	Arrivée
de LA HAYE	de HAREM	A AMSTERD.	d'AMSTERD.	de HAREM	de LA HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	10 33	9 3	6 40	10 50	10 50
9 45	11 17	11 47	10 10	11 20	11 20
12 45	2 3	2 30	14 25	15 25	15 25
4 15	5 46	6 16	16 30	17 30	17 30
7 45	9 17	9 47	19 30	20 30	20 30

Heures de départ et d'arrivée d'Amsterdam et de Utrecht.
DÉPART D'AMSTERDAM ARRIVÉE A UTRECHT
DÉPART D'UTRECHT ARRIVÉE A AMSTERDAM

Départ	Départ	Arrivée	Départ	Départ	Arrivée
d'AMSTERD.	d'UTRECHT.	A AMSTERD.	d'AMSTERD.	de HAREM	de LA HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
6 10	7 50	9 00	7 15	7 50	7 50
11 15	12 55	2 05	10 10	10 35	10 35
4 30	5 45	6 55	1 15	1 35	1 35
7 45	9 10	10 20	4 30	5 00	5 00

LA HAYE, chez I. Copold Lobenberg, Laga.